



PLATE-FORME
INTERRÉGIONALE
D'ÉCHANGE ET DE COOPÉRATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CERTIFICATION DE COMPÉTENCES

ENCADRER UN GROUPE DE PRATIQUES VOCALES COLLECTIVES EN MUSIQUES ACTUELLES

Inventaire CNCP N° 2827 du 19/05/2017

Dispositif porté par la Plateforme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel

LA CERTIFICATION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Du nouveau dans la reconnaissance des compétences :

Ni une formation, ni un diplôme, l'inventaire créé par la CNCP est un nouveau dispositif qui permet de **certifier des compétences transversales** exercées en situation professionnelle, en l'occurrence **pour encadrer un groupe vocal en musiques actuelles, amplifiées ou non** (rock, pop, jazz, musiques traditionnelles et du monde, chanson, ...).

Mobilisant des compétences pédagogiques et artistiques, elle garantit une qualité d'encadrement des pratiques.

Référence auprès des employeurs et des publics, elle permet de valoriser des acquis professionnels.

Les objectifs :

- **Garantir et certifier une maîtrise professionnelle** des encadrants,
- **Mettre en œuvre un processus de vérification** de cette maîtrise,
- **Obtenir une reconnaissance d'une instance professionnelle légitime** avec un processus pérenne qui en garantit la fiabilité.

Les enjeux :

- **Répondre à des besoins de recrutement** et de dynamique de projets,
- **Promouvoir la perméabilité des genres** musicaux,
- **Tisser un réseau national** de professionnels,
- **Participer au renouvellement des répertoires** et des pratiques des ensembles vocaux.

Les profils concernés :

Cette certification est destinée à **tout musicien.ne, chef de chœur, chanteur.euse, musicien.ne intervenant.e, animateur.trice, professeur de l'enseignement général et spécialisé**, dans le domaine public ou privé, souhaitant valoriser ses compétences.

Pour y prétendre, celui/celle-ci devra justifier d'au moins un an d'expérience professionnelle dans les domaines de pratiques suivants : chant, direction/encadrement de groupes vocaux et accompagnement/pratique des musiques actuelles.

Consulter la fiche CNCP :

inventaire.cncp.gouv.fr/fiches/2827/

LES MODALITÉS DE CANDIDATURE

La certification est accessible librement.
Elle consiste en un dossier et un entretien avec un jury.

Le dossier de candidature (obligatoire) est constitué :

- D'enregistrements vidéos de répétitions, concerts et prestations artistiques,
- D'un Curriculum Vitae du candidat (parcours de formation, de pratiques artistiques et expérience professionnelle),
- Du détail de son projet professionnel et de son projet artistique, attestant de son adéquation à son environnement et de sa faisabilité.

Un premier jury est prévu à l'automne 2018

SE PRÉPARER À LA CERTIFICATION

Dispositif d'accompagnement pour se préparer à la certification (facultatif)

Un module de formation de 12 heures, visant à comprendre les compétences attendues pour la certification, à identifier les éventuels besoins de formation complémentaire et à faire bénéficier au candidat d'un tutorat pour la préparation de son dossier et à l'entretien.
<http://www.pfi-culture.org/accompagnement-certification>.

Parcours de formation modulaire (facultatif)

Un recensement de l'offre au niveau national est régulièrement mis à jour. Il permet d'accéder, si besoin, à des modules de formation, afin d'acquérir les compétences de la certification.
<http://www.pfi-culture.org/formation-certification>

Prise en charge - Formation professionnelle continue

La plupart de ces formations sont éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF).
Voir le site www.moncompteformation.gouv.fr

Cette certification est référencée sur la liste de branche professionnelle de la CPNEF Spectacle Vivant (code CPF 205222), une prise en charge sera donc possible via l'AFDAS pour les bénéficiaires concernés.

D'autres prises en charges sont possibles : plan de formation d'entreprise, OPCA, Pôle emploi, ... et bientôt d'autres listes CPF (branche Animation, ...).

DES RESSOURCES EN RÉGION

Les membres de la PFI sont à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

- ARPA Occitanie : contact@arpamip.com
- CEPRAVOI région Centre Val de Loire : contact@cepravoi.fr
- Le FAR - Normandie : formation@le-far.fr
- Franche-Comté mission voix : info@fcmissionvoix.org
- INECC Mission Voix Lorraine : info@inecc-lorraine.com
- Liaisons Arts Bourgogne : gtoutain@le-lab.info
- Mission Voix Alsace : contact@missionvoixalsace.org

Retrouvez toutes leurs coordonnées sur la page dédiée du site de la PFI :
<http://www.pfi-culture.org/fr/membres>

Renseignements et inscription : Plate-forme interrégionale
*33 1 47 00 76 16 • contact@pfi-culture.org

La PFI bénéficie du soutien du Ministère de la Culture - Direction Générale de la Création Artistique



PLATE-FORME
INTERRÉGIONALE
D'ÉCHANGE ET DE COOPÉRATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

MINISTÈRE
DE LA CULTURE